

Image not found or type unknown



Licenciement ass maternelle

Par **fodlyd_old**, le **05/07/2007** à **22:34**

Bonsoir,

Je viens vers vous pour avoir quelques renseignements, j'emploie une assistante maternelle depuis septembre 2006, elle est mensualisée sur la base d'une année complète.

Je souhaite mettre un terme à son contrat fin juillet , il y a un préavis de 15 jours.

Vu qu'elle est en année complète comment cela se passe t-il ?

Ses congés lui sont payé tous les mois dans son salaires, sachant que les congés débutent le 06 aout, dois je lui verser un salaire en aout ?

Merci de bien vouloir me répondre au plus vite.